

**BILAN INTERMEDIAIRE  
DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC**  
Validé par le Comité syndical le 25 février 2020.

MAIRIE DE  
PREFECTURE  
PYRENEES-ORIENTALES

10 MARS 2020

Procédure : Révision du SCOT

COURRIER

**Phase : Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement  
Durables (PADD)**

Rappel :

La délibération n°29/17 du 6 novembre 2017 précise les objectifs et les modalités de concertation que le Syndicat mixte a prévu de mettre en œuvre tout au long de la révision du SCOT.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document pivot du SCOT. Il définit les orientations stratégiques en s'appuyant sur le diagnostic de territoire réalisé et composé des différents cahiers thématiques.

Le PADD a fait l'objet d'un débat politique (conformément à l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme) à l'occasion des séances du Comité syndical du 11 janvier et 22 février 2019. Ce a ensuite été amendé pour prendre en compte les observations et contributions émises par les élus sur ce document.

Les versions provisoires des cahiers thématiques composant le Diagnostic territorial et du PADD ont été validées par le Comité syndical le 9 juillet 2019. Ces documents qui ont servi de base pour la concertation, ont été mis en ligne sur le site internet le 24 juillet 2019 (rubrique « concertation ») et déposées au siège des EPCI membres les 5 et 6 août 2019. Ces documents sont aussi consultables au siège du Syndicat mixte.

## **1. Actions du Syndicat mixte**

### **a. Site Internet**

Le Site Internet du Syndicat comprend 16 pages dont deux dédiées à la procédure de révision du schéma et à la concertation. Sur cette dernière page, sont téléchargeables tous les documents relatifs à la révision du SCOT (études, bulletins info, procès-verbaux, délibérations, ...)

Le public s'il le souhaite peut adresser des observations et demander une prise de contact sur la page « Contact ».

Les élus des EPCI membres du Syndicat ont à leur disposition un espace privé rubrique (« membres ») pour le téléchargement de documents (documents de travail, préparation des séances du Comité syndical, ...) qui ne sont pas consultables par le public.

Ce site est régulièrement actualisé à l'occasion :

- de la communication de dates de réunions (du Comité de pilotage, des Comités techniques, du Comité syndical ...),
- de la validation des études (Diagnostic territorial et PADD téléchargeables),
- de la mise en ligne de divers autres documents (délibérations, bulletins info, comptes-rendus ...)
- des actions de concertation mises en œuvre : réunions publiques, mise à disposition de documents

...

Son adresse ([www.scot-roussillon.com](http://www.scot-roussillon.com)) figure sur l'ensemble des supports des documents du Syndicat mixte.

### **b. Les registres de concertation**

En novembre 2017, un registre a été envoyé à chaque EPCI membre du SCOT pour être mis à disposition du public pendant toute la durée de réalisation des études (jusqu'à l'arrêt du projet)

Cet ouvrage est destiné à recevoir les éventuelles observations de la population sur la révision du SCOT. Il est disponible dans le service accueil ou urbanisme des 4 EPCI.

Le public peut aussi consulter ce registre ainsi que tous les documents afférents au SCOT (Porter à Connaissance de l'Etat, études validées, synthèse...) au siège du Syndicat mixte.

En Février 2020, le service administratif de chacun des 4 EPCI membres a été contacté pour vérifier le contenu de chaque registre mis à disposition du public et relever les éventuelles observations inscrites.

### **c. Les bulletins d'information**

Le Syndicat mixte a réalisé en mars 2018 la lettre InfoSCOT n°7 relative à la procédure de révision du SCOT qui a été éditée en 4 500 exemplaires avant d'être adressée le 23 mars 2018 en nombre aux collectivités (communes et EPCI) du périmètre SCOT.

La lettre InfoSCOT n°8 informant de la réalisation du Diagnostic territorial et du PADD a été réalisée et elle-aussi envoyée en plusieurs exemplaires le 12 septembre 2019 aux communes et EPCI du périmètre SCOT.

Ces deux bulletins d'information sont téléchargeables sur le Site Internet (Rubrique « Concertation »)

### **d. Réunions d'association (à l'initiative du Syndicat mixte) pour présenter le diagnostic territorial et le PADD**

Réunions publiques : deux réunions publiques ont été organisées pour présenter le projet de PADD et l'état d'avancement des études du schéma à la population :

- Perpignan : le 1<sup>er</sup> octobre 2019 (Salle des Libertés)
- Ille sur Têt : le 9 octobre 2019 (Salle des Fêtes)

Les dates de ces réunions ont :

- été mentionnées dans la Lettre SCOT n°8,
- été diffusées dans deux journaux locaux : 6 publications dans l'Indépendant des PO entre le 23 septembre et le 6 octobre 2019, et 2 publications dans la Semaine du Roussillon les 19 et 26 septembre 2019 ;
- fait l'objet d'affiches adressées à tous les EPCI et communes du SCOT ;
- fait l'objet d'une information sur le site internet du SCOT ;
- été relayées par les journaux d'information de certaines communes.

Réunion de présentation aux professionnels de la construction et des carrières : le 21 janvier 2020, le Syndicat a organisé une réunion à l'attention des professionnels de la construction et des carrières. Etaient invités : le COBATY, la Fédération Française du Bâtiment 66, l'UNICEM du Languedoc Roussillon et la CCI.

Ont participé : des représentants du COBATY et de l'UNICEM, la CCI ayant été excusée.

Réunion de présentation aux professionnels du monde agricole : le 27 janvier 2020, le Syndicat a organisé une réunion à l'attention du monde agricole. Etaient invités : le Syndicat des Vignerons, la Coop de France, les Jeunes Agriculteurs, l'INAO et la Chambre d'Agriculture.

Ont participé : des représentants du Syndicat des Vignerons, de la Coop de France, de l'INAO et de la Chambre d'Agriculture.

### **e. La presse**

Une conférence de presse a été organisée le 18 décembre 2017 pour informer le public de la procédure de révision du SCOT.

Six organismes de presse ont été conviés et ont reçu le dossier de presse afférent. Deux organismes se sont déplacés (L'Indépendant et la Semaine du Roussillon) et ont fait paraître un article sur la procédure de révision dans leurs journaux (L'Indépendant du 20 décembre 2017 et la Semaine du Roussillon du 3 janvier 2018)

## 2. Synthèse de la concertation

### a. Une faible participation citoyenne

Les invitations et les informations via la presse ont permis de toucher un large public et les communes. Les personnes qui ont participé aux réunions publiques sont des membres d'associations, des habitants, des étudiants et des élus. En tout, soixante-sept personnes (dont huit élus) ont assisté aux deux réunions publiques.

Les citoyens ont aussi la possibilité d'adresser leurs remarques par courrier ou par mail au Syndicat Mixte ou bien de noter leurs observations sur les registres prévus à cet effet au siège des intercommunalités.

Il convient de noter que cinq contributions ont été adressées au Syndicat mixte. Ces dernières ont été consignées sur le registre de concertation du Syndicat mixte.

Les registres des 4 EPCI membres du SCOT ne font état d'aucune observation après vérification faite par un agent de chaque intercommunalité le 13 février 2020.

### b. Constat des thématiques abordées, des observations et avis relevés

Observations orales des professionnels de la construction et des carrières (Réunion du 21 janvier 2020) : les interventions, observations et questionnements des personnes présentes portaient essentiellement sur les problématiques suivantes :

- Le foncier disponible et les ouvertures à l'urbanisation face aux contraintes (« zéro artificialisation nette », PGRI, ressource en eau, ...)
- La réduction de la consommation d'espace et l'atteinte du « zéro artificialisation nette »
- Le blocage des ouvertures à l'urbanisation et les contentieux menés par les Services de l'Etat contre les permis de construire et de lotir
- Les spécificités du territoire de la Plaine du Roussillon
- Les difficultés rencontrées par les exploitants de carrières dans les départements de l'ex Languedoc-Roussillon
- Le réinvestissement urbain et la reconquête des centres-villes
- La densité d'habitat en réinvestissement urbain et en extension
- La diversité de l'offre en logements et la mixité
- La réhabilitation et la reconversion des zones commerciales

Observations orales des professionnels du monde agricole (Réunion du 27 janvier 2020) : les interventions, observations et questionnements des personnes présentes aux réunions portaient essentiellement sur les problématiques suivantes :

- Le développement des différents dispositifs d'énergies renouvelables et leurs conditions d'implantation
- L'élaboration d'une charte/guide à destination des maires concernant l'installation des serres photovoltaïques
- L'artificialisation des espaces agricoles
- La couche cartographique caractérisant les enjeux des zones agricoles
- La nécessité de protéger les canaux dans les documents d'urbanisme
- La réalisation d'ouvrages de stockage d'eau
- Le développement de l'agrivoltaïque
- La matérialisation des zones de non-traitement dans les documents d'urbanisme

Observations orales du public (Réunions publiques d'Octobre 2019) : les interventions, observations et questionnements du public portaient sur les problématiques suivantes :

- Les modalités mises en œuvre dans le cadre de la concertation
- La ressource en eau et les problématiques liées à cette dernière dans certains secteurs
- La gestion de l'eau potable sur le littoral
- L'évolution des demandes de déclaration et d'autorisation des forages
- Le taux de croissance démographique sur la Plaine du Roussillon
- La réhabilitation des logements vacants et insalubres
- L'évolution des modes de construction

- La consommation d'espace des parkings des centres commerciaux
- L'interdiction des commerces de proximité dans les galeries commerciales
- L'arrêt des autorisations de création de surfaces commerciales en périphérie
- La gratuité des parkings dans les centres-villes
- Les politiques publiques en faveur du réinvestissement urbain
- La valorisation du patrimoine urbain
- La création d'aires de co-voiturage
- Le développement des champs éoliens et photovoltaïques, notamment dans les Aspres
- Les futures dispositions du SCOT en matière d'encadrement des énergies renouvelables
- Le positionnement de personnes contre l'éolien dans les Aspres (pétition en cours)
- Les trajets domicile-travail
- Les initiatives citoyennes pour la revalorisation agricole du territoire
- Le développement des circuits-courts
- Faciliter la mise à disposition de terrains pour le pastoralisme dans la plaine et sur le littoral via
- La création d'un conservatoire des friches agricoles
- La suspension du « train des primeurs » entre Perpignan et Rungis
- La nécessité de développer les politiques publiques en matière de déplacement et de numérique pour favoriser le développement économique

Il est toujours constaté la difficulté pour le public d'appréhender les objectifs d'un SCOT, de comprendre qu'il s'agit d'un document de planification intercommunale et non pas d'un document opérationnel.

Le registre de concertation du SCOT contient cinq contributions de particuliers :

- Trois courriers réceptionnés les 6 mars 2018, 20 juin 2018 et 25 mars 2019 rédigés par ARCHI PLURY et la SCP FERRIER LEDUC BOYER PASTOR PRATS concernant une opération de lotissement du Mas Llaro
- Un courrier de M. André BAZART adressé par courrier recommandé avec accusé de réception reçu le 11 octobre 2019
- Un mail de M. Robert ROCA réceptionné le 20 décembre 2019

Les trois courriers réceptionnés entre mars 2018 et mars 2019 sollicitent une adaptation des règles du SCOT concernant les secteurs d'étalement urbain diffus repérés dans le DOO. Les rédacteurs demandent la possibilité d'étendre un lotissement réalisé sur le Mas Llaro, ce que la rédaction actuelle du DOO ne permet pas étant donné que les contours du Mas Llaro sont figés.

Le courrier rédigé par un habitant de Prades (André BAZART) est adressé à un certain Monsieur ZAZZI (commissaire enquêteur) et au Président du SCOT. Ce document fait référence à la délibération de prescription de la révision du schéma du 6 novembre 2017, à la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Perpignan et au règlement local de publicité intercommunal de Perpignan Méditerranée. Le rédacteur mentionne que lorsqu'il y a des intérêts financiers et fiscaux dans le département, ils se confondent souvent avec des conflits d'intérêts, des litiges divers et de lourds contentieux entre les acteurs du territoire. Il indique s'opposer à la révision du SCOT en cours.

Le mail réceptionné le 20 décembre 2019 est rédigé par M. Robert ROCA qui demande une modification de rédaction concernant la maîtrise des secteurs d'étalement urbain diffus à maîtriser. Il sollicite que le verbe « figer » ne soit pas employé pour qualifier les contours actuels des zones en question repérées. Il précise que le fait de figer va à l'encontre de la possibilité de densifier ces zones urbanisées.

### **c. Une communication autour de la concertation**

Le Syndicat mixte a utilisé comme moyens de communication la presse, son site internet, l'affichage dans les lieux publics, l'annonce dans les bulletins municipaux, ... afin d'informer le public dans un style simple et accessible dans le but de rendre un peu plus « populaire » cette démarche.

Il est regretté que la presse locale s'implique peu en ne s'intéressant pas suffisamment aux études menées et en se mobilisant peu pour informer le public de l'avancée des études.

#### **d. Des outils adaptables**

Toutes les actions mentionnées dans la délibération sur les modalités de concertation ont été jusqu'à présent mises en œuvre.

A l'occasion des visites d'un agent du Syndicat au siège des EPCI membres, il a été constaté que tous ont prévu un espace dédié au registre de concertation ainsi qu'aux documents concernant le schéma (Délibération de prescription des études, documents de référence et bulletins d'information)

Les élus du Comité syndical, les Présidents des EPCI membres et l'ensemble des maires ont été sensibilisés sur l'importance de mener dans les meilleures conditions des actions de concertation avec le public (diffusion au travers de journaux communaux d'informations sur les études, de la disponibilité des documents dans les communes et de l'organisation de réunions publiques)

Des efforts sont faits par les rédacteurs pour améliorer les supports d'information et de communication dans l'objectif de rendre plus lisible le projet de SCOT et de permettre au citoyen « lambda » de mieux comprendre les objectifs de ce dernier.

La concertation connaît quelques imperfections qui sont très certainement dues à la difficulté de mener cet exercice à une grande échelle et de toucher le plus de monde possible. Il est regretté que le public se déplace peu dans les réunions publiques et fasse peu d'observations par écrit. Il a été cependant constaté que plusieurs participants ont souligné l'intérêt de la démarche et indiqué leur volonté de suivre l'évolution des études.

### **3. Poursuite des études et de la concertation**

Après les élections municipales et le renouvellement du Comité syndical, les « nouveaux élus » du Syndicat vont travailler sur le troisième volet du schéma, à savoir le Document d'Orientations et d'Objectifs qui précisera les conditions de mise en œuvre des orientations du PADD.

Cette troisième et dernière grande phase devrait être finalisée à la fin du second semestre 2020.

***NB :** Article L.141-5 du Code de l'urbanisme : « Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine :*

*1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;*

*2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;*

*3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines »*

La concertation continue avec l'alimentation du site internet sur les études en cours et l'information sur les actions menées en ce sens par le Syndicat. Les registres restent à disposition du public au siège des 4 EPCI membres du SCOT. Ils seront tous récupérés avant l'arrêt du projet de révision vraisemblablement en fin d'année 2020 afin de réaliser le bilan définitif de la concertation.

Un nouveau bulletin d'information sera réalisé et une autre session de réunions publiques organisée après la validation politique du DOO vers la fin du second semestre 2020.

#### **4. Annexes**

- Page internet « Concertation »
- Articles de presse réalisés suite à la conférence de presse (20 décembre 2017 et 3 janvier 2018)
- Lettres Info SCOT n°7 et 8
- Compte-rendu des réunions publiques (Octobre 2019)
- Photos des réunions publiques
- Comptes-rendus des réunions d'information aux professionnels de la construction et du monde agricole (21 et 27 janvier 2020)
- Observations consignées sur le registre de concertation du Syndicat mixte

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTAL

**10 MARS 2020**  
**COURRIER**

